

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Guillaume Lespérance

<https://www.cadre21.org/membres/8a12d8c8cc465e8cf2af5dac>

Date d'obtention : 2021-05-16 00:04:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet de traiter un cas de sextage rapidement, tout en sensibilisant les jeunes impliqués des conséquences graves de leurs actions. Cette sensibilisation remplace la judiciarisation dans la grande majorité des cas.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes futures interventions seront beaucoup plus structurées et uniformes avec celles de mes collègues. Je serai plus confiant dans mes interventions et je serai plus en mesure d'aider adéquatement la victime et les jeunes instigateurs.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je retiens qu'aucun intervenant ne doit voir les images en question. Je serai également particulièrement vigilant pour tenter de déterminer s'il s'agissait d'un acte impulsif ou un acte malveillant, puisque cela modifie la marche à suivre.